

Répertoire des revendeurs Ecocar - Conditions d'inscription

Peuvent s'inscrire au Répertoire des revendeurs Ecocar d'e'mobile tous les revendeurs qui commercialisent des véhicules hybrides, à gaz naturel/biogaz ou électriques et disposent d'une telle voiture pour des essais sur route. Le répertoire peut être consulté sous forme de listes et de cartes interactives sous www.e-mobile.ch. Ces listes et cartes contiennent un lien direct vers le site web des revendeurs répertoriés.

Les revendeurs mentionnés dans ce répertoire bénéficient des prestations suivantes :

- Pendent une année, leur adresse, la liste des voitures proposées à l'essai ainsi que le lien vers la page Internet des revendeurs sont mentionnés sur les listes et les cartes interactives du site Internet de l'association e'mobile.
- E'mobile les tient informés sur toutes les Ecocar Expos ainsi que sur les autres manifestations.
- Il peuvent participer à des Ecocar Expos à des conditions préférentielles.
- E'mobile attire l'attention lors de ses actions de relations publiques et répond aux éventuelles demandes du public en se référant au répertoire des revendeurs et recommande activement les entreprises qui y sont mentionnées.
- E'mobile leur fournit toute la documentation gratuitement.

Les revendeurs mentionnés dans ce répertoire doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- Disposer d'une voiture d'essai hybride, à gaz naturel/biogaz et/ou électrique ou pouvoir faire l'acquisition d'un tel véhicule dans un délai de quelques jours. Le véhicule doit bénéficier de la garantie complète de l'importateur suisse ou du constructeur.
- Avoir dans l'entreprise au moins une personne qui possède les connaissances requises pour conseiller la clientèle de manière compétente et entretenir les véhicules avec professionnalisme.
- Avoir, auprès des personnes intéressées, une démarche de vente active pour les écocar et autres véhicules à faible consommation et faibles émissions et faire la promotion de ces véhicules.
- Il communique à e'mobile sans délai les modifications liées à l'adresse, à la personne de contact bénéficiant des connaissances spécifiques ainsi que du parc des véhicules d'essai à disposition.
- Il verse une cotisation annuelle de CHF 250.- par filiale, membre e'mobile ou UPSA CHF 175.- (8% en sus). Le nombre de véhicules et de marques enregistrés par filiale est illimité. Sans contre indication du revendeur, l'inscription est renouvelée tacitement pour un an. S'il souhaite ne pas renouveler son inscription pour une nouvelle année, il le fait savoir à e'mobile par courrier jusqu'au 31 octobre de l'année précédente.
- Il respecte les instructions de l'importateur relatives à la liste des revendeurs Ecocar.

La direction d'e'mobile peut retirer un revendeur Ecocar du répertoire si :

- plusieurs clients se sont, à juste titre, plaints de lui,
- la cotisation annuelle n'a pas été payée dans les six mois suivant l'établissement de la facture.
- il n'exécute pas les instructions de l'importateur relatives à la liste des revendeurs Ecocar

Pour de plus amples informations et pour s'inscrire :

Electrosuisse
Philipp Walser, Leiter Fachgesellschaft e'mobile
Luppenstrasse 1, 8320 Fehraltorf
T 044 956 14 55
info@e-mobile.ch www.e-mobile.ch